
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 17 janvier 2012, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Pierre Rondeau.

<u>Sont présents :</u>	<u>Municipalités représentées</u>
Monsieur le conseiller Laurent Fortin	Blue Sea
Monsieur le conseiller Armand Hubert	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Monsieur le conseiller Pierre Chartrand	Cayamant
Monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe	Déléage
Monsieur le conseiller Pierre Renaud	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Monsieur le conseiller Réal Rochon	Gracefield
Monsieur le conseiller Yvon Quevillon	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller Roch Carpentier	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

<u>Sont absents :</u>	
Monsieur le conseiller Denis Charron	Aumond
Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low

Sont aussi présents :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale ainsi que monsieur Marc Langevin, greffier et adjoint à la direction générale.

Deux journalistes sont présents ainsi que quelques citoyens.

Ouverture de la séance par le préfet

Monsieur le préfet déclare la séance ouverte. Il souhaite la bienvenue aux participants et aborde ensuite l'ordre du jour.

2012-R-AG001	Adoption de l'ordre du jour
	Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
	ADOPTÉE

2012-R-AG002	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 23 novembre 2011
	Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mercredi 23 novembre 2011 en y modifiant le 5 ^e considérant de la résolution numéro 2011-R-AG344 pour 225 000 \$ et non 225 0000 \$.
	ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 13 décembre 2011 tel que présenté.

ADOPTÉE

Dépôt du rapport d'activités du préfet

Monsieur le préfet dépose son rapport d'activités pour la période du 12 décembre 2011 au 11 janvier 2012.

Notes au procès-verbal

La lettre ouverte aux élus municipaux du Québec en appui à la démarche de l'Association de la Presse indépendante du Québec (APIQ) est déposée.

La réélection du préfet élu Pierre Rondeau au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités est soulignée avec considération par les membres du conseil.

Fédération canadienne des municipalités – Adhésion annuelle

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau renouvelle son adhésion à la Fédération canadienne des municipalités pour l'année 2012 au montant de 2 138,24 \$.

ADOPTÉE

Appui à la MRC Brome-Missisquoi et des Pays-d'en-Hauts demandant une bonification du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec – Municipalités

Considérant le lancement par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Laurent Lessard, en mai dernier, du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour l'implantation et le maintien d'expertise technique en région;

Considérant ce programme est doté d'une enveloppe de 25 \$ millions destinée aux MRC pour l'ingénierie et la gestion contractuelle dans les municipalités locales;

Considérant que le Ministère a récemment confirmé que le programme ne pourra servir, entre autres, pour l'élaboration des plans et devis, la surveillance des travaux et les tâches courantes d'un ingénieur;

Considérant que le Ministère ne peut déterminer en date du 1er décembre 2011, de façon précise, les dépenses admissibles par un ingénieur ou un technicien embauché dans le cadre de ce programme;

Considérant que les modalités du programme ne rencontrent pas les besoins en expertise de génie ni en besoins administratifs des MRC et des municipalités locales;

Considérant les demandes d'appui de la MRC Brome-Missisquoi et des Pays-d'en-Hauts.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

1. demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, de modifier les modalités du Programme d'infrastructures Québec Municipalités – volet 3 de façon à autoriser les tâches liées à l'élaboration des plans et devis et la surveillance des travaux, notamment, et de clarifier l'ensemble des dépenses admissibles ou non;
2. Que copie de cet appui soit transmise à la députée de Gatineau pour sa bonne information et traitement approprié.

ADOPTÉE

2012-R-AG006	Service de génie municipal – tarification projetée Considérant les crédits mis en vigueur <i>bona fide</i> au budget 2012 de la MRC suite à l'annonce, par le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire, de l'octroi de ladite aide financière à la MRC; Considérant la situation décrite à la précédente résolution 2012-R-AG005; Considérant que le comité de l'Administration générale recommande au conseil de la MRC de se prémunir contre toute difficulté éventuelle d'obtention effective du maximum de l'aide financière consentie dans le cadre du Volet 3 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités. En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le règlement à mettre en vigueur par le conseil pour la tarification aux municipalités participantes des services d'un ingénieur ou d'un technicien prévoie des taux horaires respectifs de 90 \$ et 50 \$ au lieu des taux de 70 \$ et 45 \$ utilisés pour la prévision, et que toute aide financière obtenue dans le cadre du Volet 3 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités soit par ailleurs imputée aux municipalités membres au prorata de leur utilisation desdits services. ADOPTÉE
2012-R-AG007	Comité de sélection – Poste d'ingénieur civil Considérant que monsieur Claude Martine, ingénieur à la ville de Gatineau et antérieurement à la MRC, a aimablement accepté, moyennant frais et débours, de mettre son expérience à la disposition du conseil dans le cadre du processus de dotation au poste d'ingénieur civil à la MRC; En conséquence, monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu qu'un comité de sélection soit formé dans le cadre du processus de dotation du poste d'ingénieur civil de la MRC et que ce comité soit formé du conseiller Alain Fortin, de Monsieur Claude Martine, ing., de Madame Lynn Kearney, trésorière et directrice adjointe, et de Monsieur André Beauchemin, directeur général. ADOPTÉE
2012-R-AG008	Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012 Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Yvon Quevillon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques – MRC – pour la période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012, totalisant un montant de 339 239,90 \$. ADOPTÉE
2012-R-AG009	Adoption du registre des chèques – TNO – Période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012 Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, le registre des chèques TNO pour la période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012, totalisant un montant de 100 000,00 \$. ADOPTÉE
2012-R-AG010	Prélèvements bancaires – MRC – Période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012 Monsieur le conseiller Garry Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 14 décembre 2011 au 17 janvier 2012 totalisant un montant de 145 531,22 \$. ADOPTÉE
2012-R-AG011	Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2012 Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 17 janvier 2012 totalisant un montant de 557 611,47 \$. ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 17 janvier 2012 totalisant un montant de 5 027,96 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

André Beauchemin,
Secrétaire-trésorier et directeur général

Adoption du règlement numéro 2011-228 modifiant le Règlement numéro 2010-208 « Déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie du budget visée par le Règlement d'emprunt numéro 2010-209 concernant le traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte » afin d'y corriger des références erronées et d'exclure les TNO du domaine de la partie visée

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Pierre Chartrand par la résolution numéro 2011-R-AG408 lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2011;

Considérant que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Règlement numéro 2011-228 modifiant le Règlement numéro 2010-208 concernant la déclaration de compétence à l'égard du groupe de municipalités formant la partie du budget visée par le Règlement d'emprunt numéro 2010-209 concernant le traitement des déchets ultimes et des matériaux secs à l'exclusion de la collecte afin de corriger des références erronées et d'exclure les TNO du domaine de la partie visée.

ADOPTÉE

Adoption du règlement numéro 2011-229 modifiant le Règlement numéro 2010-213 aux fins de sa concordance avec le Règlement numéro 2011-228 et afin de prescrire les modalités de répartition et de remboursement des dépenses pour les opérations du centre de transfert et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exclusion des matières recyclables

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Réjean Major par la résolution numéro 2011-R-AG409 lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2011;

Considérant que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Règlement numéro 2011-229 modifiant le Règlement numéro 2010-213 aux fins de sa concordance avec le Règlement numéro 2011-228 et afin de prescrire les modalités de répartition et de remboursement des dépenses pour les opérations du centre de transfert et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau à l'exclusion des matières recyclables.

ADOPTÉE

2012-R-AG015

Adoption du règlement numéro 2011-230 modifiant le Règlement numéro 2009-204 pour prescrire le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables

Considérant la présentation, pour adoption, du Règlement cité en titre;

Considérant qu'un avis de motion précédant l'adoption de ce règlement a dûment été donné par monsieur le conseiller Roch Carpentier par la résolution numéro 2011-R-AG410 lors de la séance ordinaire du Conseil du 13 décembre 2011;

Considérant que copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil plus de deux jours avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le Règlement numéro 2011-230 modifiant le Règlement numéro 2009-204 pour prescrire le mode de répartition des quotes-parts et de leur paiement en ce qui a trait aux matières recyclables.

ADOPTÉE

2012-R-AG016

Avis de motion – Projet de règlement sur les appareils de chauffage à combustibles solides dans les TNO

Avis est donné par monsieur le conseiller Laurent Fortin qu'un projet de règlement portant le numéro 2012-234 intitulé « Règlement concernant les appareils à combustibles solides dans les TNO », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est accompagné d'une demande de dispense de lecture.

2012-R-AG017

Adoption du Plan d'action triennal 2012-2014 (annexe A) dans le cadre de l'Entente de développement culturel avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Considérant la résolution 2011-R-AG253 adoptée le 16 août 2011 portant sur l'adoption de la Politique culturelle de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour la période 2012-2017;

Considérant la signature d'une Entente de développement culturel triennal entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat;

Considérant qu'il y a lieu de concrétiser le développement culturel en précisant les objectifs poursuivis, les actions prévues et les moyens qui y sont attachés au travers d'un Plan d'action couvrant la période 2012-2014;

Considérant la présence d'une agente de développement culturel – VVAP pour veiller à la mise en œuvre de l'Entente de développement culturel sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant le document présenté intitulé « Entente de développement culture – ANNEXES A, B et reddition de comptes » à titre de Plan d'action 2012-2014 (Annexe A);

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 10 janvier 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Garry Lachapelle, propose et il est résolu :

- d'adopter, dans le cadre de l'Entente de développement culturel triennale conclue avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, le document de neuf pages intitulé « Entente de développement culture – ANNEXES A, B et reddition de comptes », tel que complété, à titre de Plan d'action 2012-2014 (Annexe A) en matière de développement culturel et comme faisant partie intégrante de la présente résolution;
- d'envoyer une copie de cette résolution à la direction régionale du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

ADOPTÉE

2012-R-AG018

Appui au renouvellement de l'entente entre la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et le ministère des Transports du Québec relative à la réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif et adapté en Outaouais pour l'année 2012

Considérant la demande de la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO) en date du 12 décembre 2011 ayant pour objet « Nouvelle convention d'aide financière afin de poursuivre la réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif et adapté en Outaouais pour l'année 2012 »;

Considérant la résolution CA11-12-165 adoptée par le conseil d'administration de la CRÉO lors de sa séance du 17 octobre 2011 par laquelle ledit conseil « autorise l'utilisation d'un montant maximal de 100 000 \$ provenant du Fonds de développement régional pour le renouvellement de l'entente, avec le Ministère des Transports du Québec (*MTQ*), qui vise la réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif sur le territoire de l'Outaouais pour l'année 2012 »;

Considérant que la ratification d'une telle entente entre la CRÉO et le MTQ requière l'appui de la Ville de Gatineau et de chacune des MRC de l'Outaouais;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre en 2012 la réalisation du plan d'action régional intégré en transport collectif et adapté;

Considérant la recommandation du comité des Transports, des Communications, du Loisir et de la Culture issue de sa rencontre de travail du 10 janvier 2012 à ce sujet.

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu :

- d'appuyer la Conférence régionale des élus de l'Outaouais en vue du renouvellement de l'entente, et de sa ratification, avec le ministère des Transports du Québec relative à la poursuite de la réalisation du plan d'action régional intégré du transport collectif et adapté pour l'année 2012;
- d'envoyer une copie de cette résolution à la Conférence régionale des élus de l'Outaouais.

ADOPTÉE

2012-R-AG019

Pacte rural – Subvention (13 325 \$) au projet « 2e édition du concours Ma région à mon image » de Place aux jeunes Vallée-de-la-Gatineau

Considérant que la mission du volet « Ados » de *Place aux jeunes en région* est de renforcer le sentiment d'appartenance des adolescents à leur région d'origine en les informant sur les occasions d'affaires, les besoins de main-d'œuvre et les possibilités d'engagement social et politique, et ce, de façon à contribuer à leur maintien ou à leur retour en région suite à la complétion de leurs études;

Considérant le succès de la première édition du concours de photos s'étant tenue dans la Vallée-de-la-Gatineau en 2010-2011 et à laquelle 29 jeunes ont participé;

Considérant le volet pédagogique associé à ce projet qui implique, pour l'ensemble des élèves admissibles au projet, la rédaction d'un texte d'un minimum de 200 mots en lien avec les photos présentées;

Considérant les partenariats établis entre le promoteur du projet et un ensemble d'intervenants locaux pour la concrétisation de ce concours;

Considérant que de nouvelles sources de financement sont présentement à l'étude pour la poursuite de ce projet dans les années subséquentes;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa séance du 5 janvier 2011 à ce sujet;

En conséquence, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu :

- d'octroyer une subvention d'un montant maximal de 13 325 \$ à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014 pour le financement des volets « *promotion* », « *exposition* » et/ou « *visite des écoles* » du projet susmentionné, sous réserve du financement total du projet et de sa réalisation;
- d'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer les protocoles d'entente à intervenir concernant ce projet.

ADOPTÉE

2012-R-AG020

Pacte rural – Subvention (5 100 \$) au projet « Développement du Cahier des loisirs (phase 2) » de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

Considérant la demande présentée au Pacte rural 2007-2014 par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le financement de la deuxième édition du cahier des loisirs;

Considérant la résolution 2011-R-AG221 par laquelle la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroya une subvention de 5 000 \$ à même les fonds du Pacte rural 2007-2014 pour le projet intitulé « Mise en place et lancement du cahier des loisirs »;

Considérant le succès de ce projet-pilote (phase 1) qui a permis de réaliser une première édition de qualité tant sur le fond que sur la forme;

Considérant le caractère innovant et porteur de ce projet visant à dynamiser les communautés et à favoriser les échanges;

Considérant la recherche d'autres sources de financement par la coordonnatrice aux loisirs en vue de l'autofinancement à terme du cahier des loisirs;

Considérant que cette phase 2 du projet vise à donner l'envergure nécessaire à cette publication afin de lui permettre de générer suffisamment de revenus;

Considérant que le montant demandé correspond à la moitié du coût total de cette phase 2 du projet d'un montant de 10 200 \$;

Considérant que l'autre moitié du budget est constituée par le produit des ventes d'espaces d'annonces et de commandites;

Considérant la diffusion de la majorité de la dizaine de milliers d'exemplaires prévus via le Publi-Sac afin de favoriser la réception du cahier par les foyers valgatinois;

Considérant la diffusion d'exemplaires prévue dans les locaux de partenaires tels le Carrefour jeunesse-emploi et Tourisme Vallée-de-la-Gatineau, et dans les bureaux municipaux;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa séance du 5 janvier 2011 à ce sujet;

En conséquence, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu :

- d'octroyer une subvention d'un montant de 5 100 \$, à même l'enveloppe du Pacte rural 2007-2014, au projet de développement du « Cahier des loisirs » (phase 2) de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour couvrir une partie des coûts de réalisation et de distribution de l'édition printemps-été 2012 du cahier;
- de permettre l'affectation du solde des revenus tirés des espaces d'annonces et des commandites au budget des loisirs de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau en vue notamment de la pérennisation du projet « Cahier des loisirs »;
- de préciser que les formulaires de demande (phases 1 et 2) tiennent lieu de protocole d'entente s'agissant d'un projet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- d'unifier les deux phases du projet en vue d'une reddition de compte unique de ce projet référencé 2011-055 dans le cadre du Pacte rural 2007-2014.

ADOPTÉE

Pacte rural – Subvention au transport collectif – Précision pour la période 2008-2011 (100 000 \$) et continuation pour la période 2012-2014 (75 000 \$)

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau bénéficie annuellement d'une enveloppe de 100 000 \$ du ministère des Transports du Québec dans le cadre du volet 1 « Le transport collectif en milieu rural » du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

Considérant que ledit programme suppose un apport du milieu d'au moins 50 000 \$ annuellement;

Considérant que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a identifié, et ce dès la Première politique nationale de la ruralité, le Pacte rural comme l'une des sources de financement pour cet apport;

Considérant les prévisions budgétaires pluriannuelles consignées dans le Plan de travail 2008-2009 déposé dans le cadre de la Deuxième Politique nationale de la ruralité et adopté par la résolution 2008-R-AG130;

Considérant que l'apport annuel du milieu est complété par la part payée par les usagers à hauteur d'au moins 25 000 \$;

Considérant que le versement de l'année 2007 a été réalisé à partir de l'enveloppe Pacte rural 2002-2007;

Considérant que les résolutions 2008-R-AG373, 2009-R-AG096, 2010-RAG169, 2011-R-AG048 prévoient respectivement pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011 le versement annuel de 25 000 \$ à CTCVG comme participation à la contribution du milieu dans le cadre dudit programme;

Considérant les rapports annuels produits par CTCVG pour les années 2008, 2009 et 2010;

Considérant la recommandation du comité de Développement, de la Diversification et de la Ruralité lors de sa séance du 5 janvier 2011 à ce sujet;

En conséquence, monsieur le conseiller Jean-Paul Barbe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu :

- De préciser que les versements budgétés et autorisés par des résolutions en 2008, 2009, 2010, 2011, pour un montant de 25 000 \$ par année, pour le projet « Transport collectif » de la Corporation des transports collectifs de la Vallée-de-la-Gatineau (CTCVG), l'ont été à partir des fonds du Pacte rural 2007-2014 tel que planifié;
- D'accepter les rapports annuels 2008, 2009, 2010 de CTCVG à titre de reddition de compte du promoteur dans le cadre du Pacte rural 2007-2014;
- De réserver 25 000 \$ par année à même les fonds du Pacte rural 2007-2014 pour le projet « Transport collectif » de CTCVG pour les années 2012, 2013, 2014 et de conditionner le versement annuel pendant cette période à la continuation du programme d'aide par le ministère des Transports du Québec, au maintien de la part des usagers, ainsi qu'à la production des rapports annuels requis à la satisfaction de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
- D'autoriser, le cas échéant et sous réserve des conditions de l'alinéa précédent, le maintien de la subvention du Pacte rural 2007-2014 et son transfert, pour la période restant à couvrir, advenant la création d'un nouvel organisme mandataire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour le transport collectif, en prévision de la mise en place d'un guichet unique en transport adapté et collectif;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC à signer le ou les protocoles d'entente requis par le projet « Transport collectif » dans le cadre du Pacte rural 2007-2014 en fonction des impératifs administratifs du programme pour couvrir les années 2008 à 2014.

ADOPTÉE

TPI – Taux d'intérêt applicable – Conformité aux règles édictées par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Considérant que le taux d'intérêt appliqué par la MRC sur les comptes en souffrance pour l'année 2012 en vertu de la résolution 2011-R-AG349 est de 18 %;

Considérant qu'en vertu de la Convention de gestion territoriale, la MRC est liée au Ministère des Ressources naturelles et de la Faune quant à l'application de ce genre de modalités administratives de la gestion financière du fonds des Terres publiques intra-municipales;

Considérant que le taux d'intérêt appliqué par le MRNF varie en fonction des recommandations de Revenu Québec et diffère largement de celui de la MRC. À titre indicatif, le taux en vigueur en date de la présente est de 6 %.

En conséquence, monsieur le conseiller Pierre Chartrand, appuyé par monsieur le conseiller Armand Hubert, propose et il est résolu que le taux applicable par le MRNF soit appliqué pour les comptes en souffrance dans le fond des TPI.

ADOPTÉE

2012-R-AG023

Clôture de la séance

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu de clore la présente séance à 18 h 45.

ADOPTÉE

Pierre Rondeau
Préfet

André Beauchemin
Directeur général